

Plus de 2,2 milliards d'euros de demandes en infrastructures hospitalières en Wallonie

■ Le gouvernement wallon planche sur un grand plan d'investissements pour la période 2019-2023.

Le gouvernement wallon devrait valider prochainement un vaste plan d'investissement dans le secteur hospitalier. À la suite de la sixième réforme de l'État, c'est désormais à la Région wallonne de superviser les plans pluriannuels de construction des infrastructures hospitalières. Fin 2018, dans ce cadre, l'exécutif régional a approuvé anticipativement le projet dit "Les Viviers" qui était porté par le Grand Hôpital de Charleroi.

En effet, le gouvernement wallon planche sur le plan pluriannuel pour la période 2019-2023. L'année dernière, la ministre wallonne de la Santé, Alda Greoli (CDH), avait lancé un appel à projet dans ce but. Il s'agit de permettre de planifier le développement des hôpitaux tant au niveau immobilier que dans le financement de certains appareillages médicaux.

Quarante-neuf hôpitaux sont candidats

L'Aviq (l'Agence régionale gérant les compétences de la santé) a analysé et sélectionné l'ensemble des dossiers introduits par 37 hôpitaux généraux et 12 hôpitaux psychiatriques. Le montant (provisoire) à prendre en compte, selon le premier tri qu'elle a effectué, est d'un peu plus de 2,23 milliards d'euros pour 2019-2023 (TVA et frais généraux compris). C'est ce qu'il ressort d'un projet de note transmis

par la ministre Greoli à ses collègues du gouvernement wallon et dont *La Libre* a pu obtenir copie. Ce document sera examiné ce jeudi en gouvernement.

Compte tenu de la grande complexité de la matière, le cabinet de la ministre wallonne de la Santé va désormais rencontrer, à un rythme soutenu (du 14 au 20 février, selon l'agenda actuel), les pouvoirs organisateurs des hôpitaux ayant fait part de leurs demandes. Chaque pouvoir organisateur disposera d'une heure pour présenter son projet et répondre aux questions. Après ces

"auditions", le cabinet de la ministre présentera le résultat de ses travaux lors d'une réunion en "intercabinets" (probablement en fin de semaine prochaine) afin de déterminer quels projets seront retenus et pour quels montants.

Tous les projets ne verront pas le jour

Le financement à la charge des caisses wallonnes sera, pour faire simple, équivalent à trois quarts des montants

des projets. Les sommes seront toutefois octroyées progressivement aux hôpitaux sur une durée de 25 ans. Les pouvoirs organisateurs devront donc convaincre des institutions bancaires de leur prêter les montants ou une partie des montants nécessaires à la réalisation effective des travaux et des achats de matériels médicaux. Tout dépendra de la solidité de leur business plan... Tous les dossiers remis par les hôpitaux dans le cadre wallon ne verront donc pas forcément le jour: il ne suffira pas que la Région wallonne approuve les projets et les finances pour que ceux-ci sortent de terre.

Frédéric Chardon

Le financement à la charge des caisses wallonnes sera équivalent à trois quarts des montants des projets des hôpitaux.